

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon  
[sentiers.davenir@laposte.fr](mailto:sentiers.davenir@laposte.fr)  
<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Assemblée générale ordinaire (AGO) du 1 er février 2020 Rapport d'activités de l'année 2019 (et fin 2018)

Bonjour à tous,

Ce premier exercice de l'Association Sentiers d'Avenir (ASA comme on commence aussi à nous appeler) court depuis le 13 octobre 2018, date de notre création.

Le nombre des membres fondateurs appelés aussi membres d'honneur est de 111. Ce sont les signataires de la pétition au préfet du Morbihan lui demandant de sursoir à la mise en œuvre de la SPPL (Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral) de Locoal Mendon et d'ouvrir une réelle concertation sur le tracé. Les membres actifs sont au nombre de 28 et résident sur toutes les communes de la ria (Belz, Locoal Mendon, Landaul et Landévant principalement).

Les membres issus de ces deux groupes qui ont cotisé comme « bienfaiteurs » sont au nombre de 39. Sur ce nombre nous avons deux « super bienfaiteurs » (en avance de cotisations pour les années à venir). Ils l'ont fait pour accroître la trésorerie afin d'assurer nos dépenses exceptionnelles, le trésorier vous indiquera tout à l'heure lesquelles. **Les « bienfaiteurs » sont les votants de cette AGO.**

Le Conseil d'administration est composé de :

- **Anne Le Port** ; Pont Lesdour 56550 Locoal Mendon
- **Tifenn Yvon** ; Listrec 56550 Locoal Mendon
- **Raymond Charguillon** ; Lescouet 56550 Locoal Mendon
- **Jean Michel Gruau** ; Penines 56550 Locoal Mendon
- **Thierry Guyonvarch** ; Kercune 56550 Locoal Mendon
- **Ronan Goavec** ; Kercune 56550 Locoal Mendon

**Raymond Charguillon** est trésorier, **Jean Michel Gruau** est secrétaire, **Thierry Guyonvarch** est vice-président, et **Ronan Goavec** est président

Le conseil d'administration s'est réuni 1 fois en 2018 pour élire le bureau et deux fois en 2019. Les statuts prévoient une réunion par semestre.

Le bureau s'est réuni 10 fois.

Il y a eu aussi une vingtaine de réunions de travail :

- Pour la création de sentiers, (ce qui s'avère compliqué !)
- Pour l'étude de dossiers spécifiques (dont les dossiers de contentieux, malheureusement)
- Pour échanger avec d'autres associations, ou avec le syndicat mixte de la Ria d'Étel (Natura 2000)...
- Pour faire le point avec les élus...

Nous avons créé 1 site internet, et diffusé 5 bulletins d'informations trimestriels.

Nous avons aussi participé à plus d'une dizaine d'actions sur le terrain pour arracher des plantes invasives (baccharis) et pour enlever des déchets sur le rivage de la mer.

Nous sommes intervenus dans deux enquêtes publiques pour donner notre avis (SPPL Belz et SPPL Arradon).

Nous avons échangé plusieurs correspondances ou courriels avec M le Préfet du Morbihan, avec M le Président du conseil départemental ou la conseillère départementale locale, et écrit à plusieurs maires de la Ria (voire échangé par courriers ou courriels avec certains d'entre eux). La quasi-totalité de ces correspondances concernaient bien entendu la SPPL des communes de la Ria d'Étel.

Nous avons écrit aux Autorités Environnementales (Ae Nationale et Régionale) pour recueillir leurs avis, aussi concernant la SPPL et plus spécifiquement sur les procédures. Nous pensons en effet que les travaux envisagés dans le cadre de la SPPL de la Ria ne sont pas aussi négligeables que l'affirme l'administration. Nous pensons que le « **programme** » doit concerner au minimum tout le fond de la Ria d'Étel et **que les travaux ne peuvent être dissociés de la servitude**. Et donc, en conséquence, la procédure utilisée par l'administration dans le Morbihan n'est pas bonne... Nous n'avons pas eu de réponse des Ae et nous avons donc relancé notre demande récemment. Nous le ferons encore si nécessaire.

Nous avons aussi agi en recours contentieux auprès de M. le Préfet pour demander le retrait des arrêtés SPPL concernant Landévant et Landaul. Sans succès. Les réponses qui nous ont été faites sont incomplètes. Plusieurs sujets ont été esquivés. Comment pouvait-il en être autrement puisque, les services qui tenaient la plume pour ces réponses (c.-à-d. la DDTM56) sont les mêmes que ceux qui opèrent la mise en œuvre de la SPPL !

Nous avons donc lancé un plein contentieux contre l'Etat concernant l'arrêté SPPL de **Landévant** dont nous demandons au juge l'annulation. Nous intervenons « en direct » avec notre adhérent sur ce dossier.

Sur **Landaul**, plusieurs de nos adhérents ont demandé également au juge administratif, par l'intermédiaire de Maître Rouhaud, l'annulation de l'arrêté SPPL concernant cette commune. Nous soutiendrons leur démarche, bien évidemment.

Toute cette énergie passée à tenter d'obtenir des réponses claires sur les procédures SPPL n'a pas été consacrée à autre chose... malheureusement !

**Pour conclure, 2019 a néanmoins été, pour Sentier d'Avenir, une année très active !**